



JOURNAL FOOT

FOOT N°617 DU 20 JUIN 2024

RAPPEL : ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale du District se déroule samedi 22 juin 2024 de 9h30 à 12h au Cinéma l'Espace à Douvaine.

Les convocations ainsi que les différents éléments (pouvoir, rapports de Commissions etc) ont été envoyées sur les boites mails officielles des clubs.

FINALES DES COUPES CREDIT MUTUEL

Un grand merci à l'US Annecy le Vieux pour l'accueil !

Un grand merci également à l'ensemble des clubs, bénévoles, joueurs, arbitres, dirigeants, visiteurs présents tout au long du week-end sans qui ces finales ne pourraient avoir lieu ! Félicitations à l'ensemble des finalistes !

Et pour finir, un grand merci à nos partenaires qui permettent à ce bel événement d'être renouvelé chaque saison !

Toutes les photos à retrouver sur le site du District.

SOMMAIRE

SECRETARIAT P.02

REGLEMENTS P.03

PREVENTION P.05

COUPES P.07

FEMININES P.08

TECHNIQUE P.09

RELEVÉ N°3

Le relevé n°3 payable au 17/06 est en ligne.

SECRETARIAT GENERAL

CLUB NON A JOUR AVEC LE RELEVÉ N°3

ES THYEZ

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles)
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).

- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CLUBS :

AS Sillingy :

DIVERS :

CDOS :

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission d'Appel :

M. Benguernane

Commission de Discipline :

AS Versonnex Grilly

Commission Compétitions :

AJ Ville la Grand

Commission de l'Arbitrage :

Mabrouk - Setti



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 17/06/2024

Publiée le 20/06/2024

DECISIONS

MATCH : 26467118

DOSSIER N° 617/81 : ETS CLUSIENNE 1 – CLUSES FC 2 SENIORS D4 Poule C du 26/05/2024

En la forme :

La demande d'évocation formulée par le club de HAUT GIFFRE portant sur le fait que « les joueurs HEDHIRI Bassem et OUECHTATI Mohamed du club de ES CLUSIENNE seraient susceptibles d'être suspendu au jour de cette rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions de article 187-2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Au fond :

Considérant que cette demande d'évocation en date du 07/06/2024 a bien eu lieu avant l'homologation de la rencontre sus nommée .

Considérant que le club de ETS CLUSIENNE a pu faire valoir ses explications.

Considérant que cette évocation est recevable au titre des article 141 bis et 187-2 des RG FFF.

Considérant qu'il ressort de l'examen du dossier que le joueur HEDHIRI Bassem a été sanctionné d'un match ferme en date du 06/05/2024

Coonsidérant que cette sanction n'a pas été contestée.

Considérant que la rencontre sus nommée est la première rencontre officielle **effectivement jouée** depuis le 06/05/2024 par l'équipe de ES CLUSIENNE 1.

Considérant que le joueur HEDHIRI Bassem n'avait pas purgé son match de suspension en date du 26/05/2024.

Considérant que le joueur HEDHIRI Bassem a bien participé à la rencontre sus nommée en état de suspension.

Décision :

La Commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de ET CLUSIENNE 1 pour en reporter la gain à l'équipe de de CLUSES FC 2 conformément aux dispositions de l'article 187-2 des RG FFF et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Résultat :

ETS CLUSIENNE 1 : - 1pt

CLUSES FC 2 : 3 pts

ETS CLUSIENNE 1 : 0 but

CLUSES FC 2 : 5 buts

A titre subsidiaire, conformément à l'alinéa 4 de l'article 226 des RG FFF, la Commission sanctionne le joueur HEDHIRI Bassem d'un match de suspension ferme pour avoir joué en état de suspension, date d'effet au 24/06/2024.

En la forme :

La réserve d'avant match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de SILLINGY » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

La réserve d'avant match formulée par le club de SILLINGY portant sur le fait que « sont susceptibles d'être inscrit sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club de BONS EN CHABLAIS » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des **Règlements Généraux de la Fédération Française de Football**.

Au fond :

Considérant à titre liminaire que l'article 3.9 des RG du District dispose que la notion « de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de **10 rencontres de championnat** avec une équipe supérieure du club » a vocation à s'appliquer en Coupe de District.

Considérant qu'à la lecture de cet article, il est nécessaire de rappeler que ne doit être pris en compte dans le calcul des 10 matchs uniquement les rencontres de Championnat.

Considérant la réserve du club de BONS EN CHABLAIS, après étude du dossier, il apparaît que l'équipe de SILLINGY 2 a fait participer à la rencontre objet du litige deux joueurs ayant effectué plus de 10 rencontres de championnat avec une équipe supérieure du club de SILLINGY soit les joueurs DAVOINE Mathieu (14) et DIB Mickael (15).

Considérant que ce ci est conforme aux dispositions des articles 167 des RG FFF et 3.9 des RG District.
Attendu que de ce fait la réserve du club de BONS EN CHABLAIS ne saurait prospérer.

Considérant la réserve du club de SILLINGY, après étude du dossier, il apparaît que **l'équipe de BONS EN CHABLAIS 2** a fait participer à la rencontre objet du litige deux joueurs ayant effectué plus de 10 rencontres de championnat avec une équipe supérieure du club de SILLINGY soit les joueurs RAMOS Dany (23) et ROYO Julien (13).

Considérant que ceci est conforme aux dispositions des articles 167 des RG FFF et 3.9 des RG District.

Attendu que de ce fait la réserve du club de SILLINGY ne saurait prospérer.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION PRÉVENTION



FOOT N°917 DU 20 JUIN 2024

FAIR-PLAY 2023-2024

SENIORS D1

| | |
|---------------------------|-------|
| GFA RUMILLY VALLIERES III | -1,30 |
| US ANNECY LE VIEUX II | -1,80 |
| ES SEYNOD | -1,88 |

SENIORS D2

| | |
|------------------|-------|
| FC CRUSEILLES II | -1,81 |
| FC THONES | -1,90 |
| SC MORZINE | -2,00 |

SENIORS D3

| | |
|-------------|-------|
| FC COMBLOUX | -1,13 |
| FC GAVOT | -1,54 |
| ES CERNEX | -1,59 |

SENIORS D4

| | |
|---------------------|-------|
| FC CLUSES II | -0,59 |
| FC VILLY LE PELLOUX | -1,04 |
| ES SEYNOD II | -1,04 |

SENIORS FEMININES D1

| | |
|-----------------|-------|
| ES CERNEX | -0,05 |
| FC CHAMBOTTE | -0,11 |
| MARIGNIER SPORT | -0,16 |

U20 D1

| | |
|-------------------|-------|
| AS LAC BLEU | -1,10 |
| FC CLUSES | -1,20 |
| UNION SALEVE FOOT | -1,90 |

U20 D2

| | |
|----------------------|-------|
| FC LA FILIERE | -0,61 |
| GJ DINGY-LANFONNET | -0,70 |
| FC EPAGNY-METZ-TESSY | -0,73 |

U17 D1

| | |
|-----------------------|-------|
| AG BONS EN CHABLAIS | -0,60 |
| US ANNECY LE VIEUX II | -0,65 |
| AJ VILLE LA GRAND | -0,80 |

**Sous réserve des procédures éventuelles en cours*

Les récompenses seront données lors de la Soirée des Récompenses du 5 juillet prochain au siège du Crédit Agricole à Annecy le Vieux. Aucune récompense ne sera donnée en dehors de cet événement.

CHALLENGES D'ATTRIBUTION DES POINTS DE MALUS SENIORS 2023-2024



FOOT N°917 DU 20 JUIN 2024

| POULE | CLUBS | EQUIPES/POULE | POINTS SANCTIONS | RETRAIT DE POINT(S) AU CLASSEMENT |
|---------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|--|
| D1 | FC BALLAISON | 14 | 57 | 3 POINTS |
| D1 | FC CRUSEILLES | 14 | 44 | 1 POINT |
| ----- | | | | |
| D2 - A | ESC OLYMPIQUE | 12 | 63 | 6 POINTS |
| ----- | | | | |
| D3 - B | AS PREVESSIN M. | 12 | 42 | 2 POINTS |
| D3 - C | FC FRANGY | 12 | 44 | 2 POINTS |
| D3 - C | ANNECY PORTUGAIS | 12 | 39 | 1 POINT |
| D3 - C | FC CHERAN | 12 | 36 | 1 POINT |
| D3 - C | ES MEYTHET | 12 | 38 | 1 POINT |

| | |
|----------------------------|-------------------|
| U20 D1 poule unique | |
| ES FILLINGES | - 2 POINTS |
| U20 D2 poule unique | |
| FC FORON | - 4 POINTS |
| US SEMNOZ-VIEUGY | - 2 POINTS |
| ES THYEZ | - 2 POINTS |

COMMISSION COUPES

COUPES DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

La charge des onze finales des Coupes du District - Crédit Mutuel revenait cette saison au club d'Annecy le Vieux. La Commission des Coupes se doit d'adresser ses plus vifs remerciements, en premier lieu, au club organisateur sous la houlette de son Président ; l'accueil, le travail et surtout la jovialité de ses bénévoles ont été beaucoup appréciés aussi bien par les joueurs et leurs éducateurs que par leurs supporters ou sympathisants.

La Commission des Coupes rejoint par l'ensemble du Comité de Direction du District tient à féliciter toutes les équipes finalistes ainsi que leurs accompagnateurs pour leur comportement exemplaire pendant et en dehors de leur rencontre. Tous ont parfaitement respectés les consignes disciplinaires et sécuritaires données préalablement.

Le beau temps (excepté le samedi matin), la bonne tenue de tous les participants alliés à une organisation sans faille ont fait que tout a concouru pour faire de ces deux jours de finales la Fête du Football comme souhaité .

Remerciements appuyés à nos collègues des autres Commissions du District qui grâce à leur aide, à leur fidèle collaboration et à leur implication sans faille ont permis à la Commission des Coupes d'organiser cette manifestation en toute quiétude.

Bonnes vacances bien méritées à toutes et à tous et rendez-vous en septembre...



COMMISSION FÉMININES

Présidente : Claude GRANGE

PRATIQUE

TOURNOI LEMANIQUE

Un événement pour les sélections féminine U13F et U15F

Depuis 26 ans, sous l'égide du Conseil du Léman, des centaines de jeunes joueuses, venues des départements de l'Ain, de la Haute-Savoie, et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, se retrouvent chaque année dans le cadre du tournoi lémanique de football féminin.

En cette année 2024, marquée par l'organisation des Jeux Olympiques en France, le Conseil du Léman a plus que jamais à cœur de porter le sport à l'honneur. Ainsi, ce sont près de 180 jeunes âgées de 10 à 16 ans, réunies autour d'un même défi sportif, qui se rassembleront pour participer au tournoi le dimanche 23 juin 2024 à Douvaine, dans le département de la Haute-Savoie. Elles défendront à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées de dépassement de soi et de respect qui font la force de ce tournoi.

Au-delà de la dimension sportive, cette manifestation entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. Le Conseil du Léman est reconnaissant des efforts de celles et ceux qui, sur le terrain, dans l'encadrement et aux fonctions d'organisation, œuvrent bénévolement au bon déroulement de ce tournoi sportif et mettent en lumière ce sport et ses valeurs. Il tient particulièrement à remercier d'une part, le District de football de Haute-Savoie Pays de Gex pour l'organisation de cette manifestation et d'autre part, les co-organisateurs que sont le District de football de l'Ain, l'Association Cantonale Genevoise de Football (ACGF), l'Association Valaisanne de football (AVF) et l'Association Cantonale Vaudoise de football (ACVF).

Il remercie également le club de l'ES Douvaine Loisin et la Commune de Douvaine, club et ville hôtes de l'édition 2024 du tournoi, pour l'accueil de cet événement. Le Conseil du Léman vous invite à venir nombreux le dimanche 23 juin au Stade Julien GAUDIN de Douvaine pour encourager nos jeunes joueuses pour cette nouvelle édition, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

REUNION DES RESPONSABLES DE SECTION FEMININE

La commission a le plaisir d'inviter les responsables de section féminine à une réunion qui se tiendra le **mardi 9 juillet 2024** à Saint Pierre en Faucigny.

Cette réunion sera l'occasion de :

- Faire un bilan des plateaux féminins et du critérium U13F
- Se projeter sur l'organisation de la pratique des U6F à U13F
- Présenter le calendrier technique pour la saison 2024/2025 (PPF U11F à U15F)
- Présenter les opérations proposées par la FFF (Toutes Foot, Label féminin...)
- Questions diverses

Et également de discuter des projets futurs, d'échanger des idées et de renforcer la collaboration entre les sections féminine.

Votre présence est vivement souhaitée pour enrichir les échanges.

Voici les détails de la réunion :

Date : Mardi 9 juillet 2024

Horaires : Rdv 18h30 - pour fin 20h30

Lieu : Stade Marcel BLANSIN - 26 rue des sports - Saint Pierre en Faucigny

Merci de bien vouloir confirmer votre présence avant le vendredi 5 juillet en cliquant et en renseignant le lien suivant : <https://forms.gle/2Mn5PgoQmosAZ8wN7>



Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « Documents » rubrique « Fiche et Formulaire » sous rubrique « Docs Féminine ».

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – LABELLISATION

Les clubs souhaitant s'engager dans le **Label Jeunes** et/ou **Label Jeunes Féminines** et/ou **Label Jeunes Futsal** devront déposer leur candidature par mail à Sandrine Janssoone (sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) pour le **8 septembre 2024**.

Clubs arrivant en fin de Label en juin 2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Anney le Vieux – Annemasse Ambilly Gaillard – Ayse – Bons en Chablais – Chéran – Cranves Sales – Douvaine-Loisin – Epagny-Metz Tessy – Fillinges – Lac Bleu – Pringy – Semine – Ville la Grand.

U. Salèves Foot (sites Beaumont-Collonges) ayant été créé suite à fusion, le Label Jeunes ne leur est pas reconnu.

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

Chéran – Morzine

Clubs souhaitants renouveler ou s'engager pour la saison 2024-2025 :

Label Jeunes FFF Crédit Agricole :

Chéran

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

Chéran

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – FOOT DES ENFANTS

REPRISE DES PLATEAUX

U7 : samedi 21 septembre

U9 : samedi 14 septembre

U11 : samedi 14 septembre

Critérium féminin à 8 : samedi 14 septembre

Plateau féminin à 4 et à 5 : samedi 21 septembre

8 plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) et 14 plateaux critérium féminins (pratique à 8) seront proposés dans la saison (*cf calendrier général à venir*). Lorsque les plateaux féminins (pratique à 4 et à 5) auront lieu sur les mêmes dates que les plateaux mixtes, les équipes féminines seront automatiquement supprimées des calendriers.